



# Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.  
03.44.54.20.82 – [mairiedeborest@wanadoo.fr](mailto:mairiedeborest@wanadoo.fr)

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt et un, le onze octobre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, maire.*

*Date de convocation : 4 octobre 2021.*

*Absents excusés : Messieurs Eddy Bordereau et Gérard Fleury.*

*Pouvoirs :*

*Gérard Fleury a donné pouvoir à Monsieur Bruno Sicard,*

*Eddy Bordereau a donné pouvoir à Valérie Didier.*

*Monsieur Bruno Sicard a été élu secrétaire de séance.*

### **O/ Présentation de la relation du Sénat avec les communes rurales par Monsieur le Sénateur de l'Oise, Jérôme Bascher, en charge de notre circonscription.**

Monsieur Bascher est une figure emblématique de notre canton qui s'investit beaucoup pour notre territoire et qui a exercé de nombreuses fonctions :

-conseiller départemental, président de la Communauté de Communes Senlis Oise, sénateur, conseiller municipal de la ville de Senlis et actuellement président de la commission des finances.

Il nous indique que le sénat et ses sénateurs représentent les collectivités territoriales, le nombre de sénateurs n'est pas proportionnel à la population.

Les élus sont élus à la proportionnel et à la parité par des grands électeurs. Dans l'Oise par exemple 2500 grands électeurs élisent les sénateurs. Ces grands électeurs sont désignés par les conseils municipaux lors d'une réunion de conseil ayant pour seul ordre du jour cette élection.

Dans l'Oise, pour notre circonscription, il y a 1 député et 4 sénateurs (J. Bascher, O.Paccaud, L. Rossignol et E. Courtial).

Un sénateur sert à débloquent des situations délicates, à appuyer auprès des préfets des dossiers prioritaires des communes au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux. Ils travaillent également dans l'élaboration, la révision et l'application des textes de loi dans le respect de certains articles.

Les textes sont générés par le gouvernement mais aussi à l'initiative du sénat. Pour qu'il n'y ait pas de vote à l'émotion, les textes de lois sont issus d'un travail de réflexion et d'une navette de 5 semaines entre l'assemblée nationale et le sénat.

L'agenda d'un sénateur est très chargé et il doit assister aux commissions dont il est membre. Les textes sont examinés par une ou plusieurs commissions dont le texte étudié en ressort. La présence du sénateur à ces réunions est obligatoire sauf si le sénat envoie *les sénateurs en mission*.

### **1/ Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021.**

*Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2021 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.*

*Pendant la signature des élus, monsieur le maire rappelle que :*

- des lettres d'informations aux conseillers ont circulées pendant l'été ;*
- les travaux des lampadaires pour le passage en éclairage LED avancent et une livraison du matériel est prévue fin octobre ;*
- la D.E.T.R. a attribué une subvention de 14 961.43 euros pour ce dossier ;*
- Des nouveaux dossiers de permis de construire ont été remis aux membres de la commission des travaux ;*
- La liste des dossiers d'urbanisme mise à jour a été envoyée à tous pendant l'été.*

### **2/ Délibération pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).**

*Monsieur le maire rappelle que le F.P.I.C. a été créé en 2011 par la loi de finance pour une application dès 2012.*

*Il s'agit d'une ponction financière des communes et intercommunalités considérées comme riches vers les communes et intercommunalités considérées comme pauvres.*

*L'intercommunalité à laquelle nous appartenions, Cœur Sud Oise a pris à sa charge la part du F.P.I.C. de ses communes membres avec l'excédent budgétaire annuel.*

*Depuis la loi notre nouvelle Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.) a été créée par fusion des deux intercommunalités Cœur Sud Oise et Trois Forêts.*

*Monsieur le maire indique que la C.C.S.S.O. a des projets coûteux tels que la piscine intercommunale pour un coût de 16 millions d'euros, la réalisation de voies douces dont celle entre Borest et Mont L'Evêque pour 800 000 euros ou encore la réhabilitation du quartier Ordener qui a été très onéreux et sera onéreux.*

*Le F.P.I.C. coûterait à l'intercommunalité plus de 1 million 700 000 par an au lieu d'environ 300 000 euros si chaque commune assurait cet impôt.*

*Monsieur le maire pense qu'il est préférable pour une comptabilité plus saine que chaque commune prenne à sa charge son propre montant du F.P.I.C et libère ainsi environ 1 million 400 000 euros pour financer ses projets.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 0 voix contre ;*

*Approuve la répartition de droit commun figurant dans la fiche de notification et prend à sa charge sur le budget communal la somme de 12 982 euros;*

*Refuse la répartition dite « dérogatoire libre », telle qu'adoptée par le conseil communautaire en sa séance du 23 septembre dernier, et le nouveau montant de prélèvement 2021 au titre du FPIC pour la commune, soit 0 euro.*

### **3/ Délibération pour l'exonération des taxes foncières sur le bâti.**

*Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter cette exonération de deux ans de la taxe foncière à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.*

### **4/ Rentrée scolaire : école et cantine scolaire.**

*Monsieur Longuet informe le conseil municipal qu'à la rentrée de septembre on comptabilisait 34 élèves à l'école maternelle de Borest, 27 élèves à l'école de Montlognon et 46 élèves à Fontaine Chaâlis soit un total de 107 élèves.*

*Les effectifs étant importants à l'école maternelle de Borest une ouverture de classe a été sollicitée dès la fin du mois d'août lors d'une réunion avec les enseignants et les maires du R.P.I. Les employés communaux ont travaillé dans la future classe et les enseignantes ont réfléchi à l'aménagement des locaux.*

*A compter du lundi 4 octobre dernier la composition des classes a été modifiée comme suit :*

*A Borest : 22 élèves en petite et moyenne sections (4 en MS),*

*A Montlognon : 21 élèves en moyenne et grande sections*

*A Fontaine Chaâlis : 18 CP, 25 CE1-CE2, 21 CM1-CM2.*

*Des départs et arrivées vont avoir lieu mais le chiffre de 107 élèves sera maintenu.*

*Les enfants sont nombreux cette année à utiliser les services de la cantine et du bus scolaire.*

*Monsieur le maire rappelle que la convention avec l'Association des Parents d'Elèves de Mont-L'Evêque (A.P.E.M.) qui gère la cantine arrive à échéance à la fin de l'année et qu'il convient de la renouveler.*

*Les conseillers municipaux, à l'unanimité autorisent monsieur le maire à signer cette convention.*

### **5/ Délibération pour le contrat avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (S.A.C.P.A.).**

*La commune de Borest a signé un contrat avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (S.A.C.P.A.) qui prend en charge les animaux errants sur le territoire et dont le partenariat arrive à échéance le 14 décembre prochain. Un nouveau contrat liant les deux parties est proposé pour un coût de 1.60 euros H.T. par habitant et par an soit un total de 569 euros 60 pour la commune.*

*A l'unanimité, les conseillers municipaux autorisent monsieur le maire à signer ledit contrat.*

### **6/ Point travaux**

- Madame Didier rapporte que deux sociétés seront reçues la semaine prochaine concernant le terrain multisports et qu'un retour des commissions régionales et départementales sur les subventions pour ce projet sont attendues pour fin octobre.
- La réception du matériel pour l'éclairage public se fera semaine 42 puis un montage sera réalisé par l'entreprise LESENS, sous la responsabilité du SE60.
- Monsieur le maire attend des devis pour un travail de rénovation de toiture de l'église. Le premier devis reçu s'élève à plus de 40 000 euros.
- La commission des travaux se réunira pour les aménagements Place de l'Eglise.

## **7/ Questions et informations diverses**

- La campagne betteravière de la sucrerie de Chevrières a démarrée le 21/09/2021 et devrait durer environ 112 jours ;
- Concernant les animations à venir :  
Le défilé d'halloween sera organisé le 31 octobre ;  
L'armistice du 11 novembre sera célébré et le rendez-vous est prévu à 11h à l'église avant de se rendre ensemble au cimetière. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres ;  
Le dîner de l'automne est prévu le vendredi 19 novembre ;  
Le Père Noël devrait nous rendre visite à l'école maternelle le dimanche 12 décembre en fin de matinée après le traditionnel spectacle des enfants ;  
Ce même jour un marché de Noël sera organisé dans la cour de l'école ;
- Une réunion du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu prochainement ;
- Monsieur Bianchini déplore que des véhicules circulent à vitesse excessive dans le village notamment le matin lorsque les enfants se rendent au bus scolaire ; Monsieur le maire va demander un contrôle de vitesse à la gendarmerie.
- Madame Degraeve rapporte que les véhicules du CERAM circulent fréquemment et à des horaires de pointe notamment devant l'école ; Monsieur le maire va faire un courrier à ce centre d'essais pour les sensibiliser aux risques engendrés.
- Monsieur Longuet demande l'implantation d'une poubelle à l'école maternelle et que le remplacement du plan incendie.  
Il est demandé à la municipalité de réfléchir à l'accès extérieur des locaux de l'A.P.E.M., dans la mesure où la sortie telle qu'actuelle se justifie toujours avec l'allègement du plan sanitaire.
- Le locataire de l'étang est remercié par avance pour le nettoyage des abords.
- Monsieur De Freitas indique que 8 arbres à planter dans le village seront livrés fin novembre. Un communiqué municipal invitera tous ceux qui le souhaitent pour aider à la plantation. Nous recherchons une tarière.

L'ordre du jour est clos à 23h35.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 6 décembre à 20 heures.